

LISTE D'APTITUDE 2020 POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN DE L'ENVIRONNEMENT (TE)

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être nommés au choix au grade de TE par voie d'inscription sur liste d'aptitude les ATE comptant au moins 9 ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent.
Les textes de référence	Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 Décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 modifié notamment par le décret 2016-581 du 11 mai 2016
Les règles de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - les fonctions exercées, - le parcours professionnel, - la manière de servir, - le classement de l'établissement. <p>NOTA : les modalités d'inscription sur la LA TE sont définies selon les termes suivants (cf note SG/DRH/MGS du 09/12/2014) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la LA est établie sans rang de classement et sans liste complémentaire • La nomination dans le grade de TE sera concrétisée au terme d'une mobilité sur le cycle suivant l'élaboration de la liste et sera donc traitée en toute transparence par les instances paritaires. • Les maisons d'emplois qui, en fonction des possibilités du service et de l'adéquation profil-poste, souhaiteront la requalification du poste d'un lauréat en poste de catégorie B, devront le publier en « susceptible d'être vacant ». Seul le titulaire du poste pourra y être affecté. • Les instances paritaires veilleront à faciliter la concrétisation de la promotion des lauréats candidatant sur des postes offerts à la mobilité. • la règle stipulant qu'un lauréat ayant renoncé au bénéfice de son inscription sur la LA ne pourrait être réinscrit sur une LA pendant une période de 2 ans est abrogée.

Les informations de la précédente CAPN au titre de l'année 2018 (donnée 2019 non encore connues)

Nbre de promouvables	961
Nbre d'agents proposés	50
Nbre de postes	8
Age moyen des promus	47 ans 5 mois 14 jours
Ancienneté moyenne dans le corps des ATE	24 ans 5 mois 15 jours

Les dates :

Date limite de réception des propositions, toutes spécialités confondues, par le bureau SG/DRH/MGS2	Dates fixées dans la circulaire promotion de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent
Date limite de réception des résultats des CAPP	
Date prévisible de la CAP nationale	

Les documents à fournir :

- la fiche de proposition (PM 140) et le dernier compte rendu d'entretien d'évaluation
- l'état récapitulatif des agents proposés (PM 130)
- les établissements n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un **état néant**

Les contacts :

Adresse mail : propositions-promotions-filiere-technique.mgs2.g.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Bureau	MGS 2	Cheffe de pôle	Nathalie MUNIER	Téléphone	01 40 81 75 21
		Adjointe à la cheffe de pôle	Nicole CLAIN		01 40 81 70 80

**TABLEAU D'AVANCEMENT 2020 POUR L'ACCES AU GRADE DE
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'ENVIRONNEMENT (TSE)**

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être promus au choix au grade de TSE par voie d'inscription au tableau d'avancement les TE ayant au moins 1 an dans le 6ème échelon et au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent. .
Les textes de référence	Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 Décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 modifié notamment par le décret 2016-581 du 11 mai 2016
Les règles de gestion	- les fonctions exercées, - le parcours professionnel, - la manière de servir, - le classement de l'établissement.

Les informations sur la précédente CAPN au titre de l'année 2018 (données 2019 non encore connues)

Nbre de promouvables	167
Nbre d'agents proposés	47
Nbre de postes	8
Age moyen des agents promus	52 ans 7 mois 18 jours
Ancienneté moyenne dans le grade	14 ans 2 mois 11 jours

Les dates :

Date limite de réception des propositions, toutes spécialités confondues, par le bureau SG/DRH/MGS2	Dates fixées dans la circulaire promotion de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent
Date limite de réception des résultats des CAPP	
Date prévisible de la CAP nationale	

Les documents à fournir:

- la fiche de proposition (PM 140) et le dernier compte rendu d'entretien d'évaluation
- l'état récapitulatif des agents proposés (PM 130)
- les établissements n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un **état néant**

Les contacts :

Adresse mail : propositions-promotions-filiere-technique.mgs2.g.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Bureau	MGS 2	Cheffe de pôle	Nathalie MUNIER	Téléphone	01 40 81 75 21
		Adjointe à la cheffe de pôle	Nicole CLAIN		01 40 81 70 80

Point de vigilance :

- Pour l'appréciation des anciennetés requises, que ce soit dans la catégorie B, le corps ou le grade, il convient de prendre en compte l'ensemble de la carrière qu'elle soit au sein du MTEs, d'un autre département ministériel, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière. Il en va de même pour les anciens agents de France Télécom ou de La Poste et pour les anciens militaires dès lors qu'ils relevaient de la catégorie B.

**TABLEAU D'AVANCEMENT 2020 POUR L'ACCES AU GRADE DE
CHEF TECHNICIEN DE L'ENVIRONNEMENT (CTE)**

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être promus au choix au grade de CTE par voie d'inscription au tableau d'avancement les TSE ayant au moins 1 an dans le 6ème échelon et au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent.
Les textes de référence	Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 Décret n° 2001-586 du 5 juillet 2001 modifié notamment par le décret 2016-581 du 11 mai 2016
Les règles de gestion	- les fonctions exercées, - le parcours professionnel, - la manière de servir, - le classement de l'établissement.

Les informations de la précédente CAPN au titre de l'année 2018 (données 2019 non encore connues)

Nbre de promouvables	204
Nbre d'agents proposés	52
Nbre de postes	14
Age moyen des promus	52 ans 6 mois 14 jours
Ancienneté moyenne dans le grade	7 ans 7 mois 19 jours

Les dates :

Date limite de réception des propositions, toutes spécialités confondues, par le bureau SG/DRH/MGS2	Dates fixées dans la circulaire promotion de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent
Date limite de réception des résultats des CAPP	
Date prévisible de la CAP nationale	

Les documents à fournir:

- la fiche de proposition (PM 140) et le dernier compte rendu d'entretien d'évaluation
- l'état récapitulatif des agents proposés (PM 130)
- les établissements n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un **état néant**

Les contacts :

Adresse mail : propositions-promotions-filiere-technique.mgs2.g.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Bureau	MGS 2	Cheffe de pôle	Nathalie MUNIER	Téléphone	01 40 81 75 21
		Adjointe à la cheffe de pôle	Nicole CLAIN		01 40 81 70 80

Point de vigilance :

- Pour l'appréciation des anciennetés requises, que ce soit dans la catégorie B, le corps ou le grade, il convient de prendre en compte l'ensemble de la carrière qu'elle soit au sein du MTES, d'un autre département ministériel, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière. Il en va de même pour les anciens agents de France Télécom ou de La Poste et pour les anciens militaires dès lors qu'ils relevaient de la catégorie B.